Éthique et culture religieuse

Désarmer les policiers?

Consigne à l’élève

En observant les corps policiers à travers le monde, on remarque des différences notables quant aux pratiques et méthodes d’intervention. En effet, certains services de police font usage d’une grande force coercitive, alors que les patrouilleurs d’autres corps policiers n’ont pas d’arme à feu. Quels sont les effets de ces différentes pratiques? Devrions-nous désarmer les policiers?

Tu pourrais débattre, avec tes proches ou tes amis, de la question suivante : Au Québec, devrions-nous désarmer les policiers patrouilleurs?

Dans le but d’appuyer tes arguments, lis l’article proposé en annexe.

Matériel requis

* L’article *Faut-il désarmer les policiers?* qui se trouve en annexe.

|  |
| --- |
| Information aux parents  À propos de l’activité  Réfléchir sur la justice en pratiquant le débat.  Votre enfant s’exercera à :  Présenter des repères sur lesquels sont basés des points de vue;  Sélectionner des options en fonction du vivre-ensemble;  Interagir de manière à contribuer positivement au dialogue.  Vous pourriez :  Participer au débat;  Veiller à ce que les échanges soient respectueux;  Soulever les incohérences dans les arguments de votre enfant. |

Éthique et culture religieuse

Annexe – Faut-il désarmer les policiers?

[**Jeanne Corriveau**](https://www.ledevoir.com/auteur/jeanne-corriveau)

[Le Devoir](https://www.ledevoir.com/societe/525840/faut-il-desarmer-les-policiers), 21 avril 2018

À Londres, la grande majorité des policiers ne portent pas d’arme à feu. Et malgré les attaques terroristes, cette tradition est maintenue. Serait-il pensable de désarmer les policiers au Québec? La question mérite un débat, estiment certains observateurs.

Chaque année, des citoyens tombent sous les balles de policiers au Canada. Selon une récente enquête du réseau CBC, plus de 460 citoyens sont morts lors d’interventions policières au pays depuis 2000.

Au Québec, 14 personnes ont été atteintes gravement ou fatalement par des balles tirées par des policiers en 2015, alors qu’en 2016, ce sont 11 individus qui sont morts et 8 qui ont été blessés.

Comme en Grande-Bretagne, de nombreux policiers en Norvège et en Nouvelle-Zélande ne portent pas d’arme sur eux. Même si ces pays font exception dans le monde, Dominique Peschard, membre du conseil d’administration de la Ligue des droits et libertés, croit qu’il faudrait commencer à y songer pour le Québec : « Nous n’avons pas une position arrêtée sur ce sujet pour l’instant, mais nous pensons qu’il y a lieu d’avoir un débat public sur la question. Les policiers en Angleterre qui patrouillent sans arme ne sont pas tous en danger et il y a un taux de criminalité plus bas qu’au Canada – même s’il n’est pas très élevé au Canada. »

**Pacifier**

Selon M. Peschard, l’idée n’est pas farfelue. Les rapports entre policiers et citoyens seraient différents si, dans des secteurs comme Montréal-Nord, les policiers ne portaient pas d’arme, avance-t-il. « Ça ne veut pas dire que la police ne devrait posséder aucune arme. On comprend qu’il faut des escouades spécialisées pour faire face à des situations particulières. Il peut même y avoir possibilité qu’il y ait des armes dans le coffre de la voiture de patrouille. »

Candidat pour le Parti vert du Québec dans Trois-Rivières, Adis Simidzija croit que ce débat est plus pertinent et plus urgent que celui du port du voile dans les forces policières. Le parti a d’ailleurs décidé d’intégrer dans son programme électoral l’idée de désarmer les policiers. Adis Simidzija voit dans ce projet une façon d’encourager le principe de police de proximité et de réduire le nombre de bavures policières. Selon lui, cette mesure serait de nature à pacifier les rapports entre les citoyens et les policiers. « Quand un citoyen se fait interpeller, les policiers ont tendance à mettre leur arme en évidence, dit-il. Certaines personnes éprouvent de la crainte. Il y a un symbole dans cette arme à feu. »

L’idée n’est pas de désarmer les policiers du jour au lendemain, mais de le faire graduellement en faisant en sorte, par exemple, qu’un patrouilleur sur deux porte une arme, suggère-t-il.

Éthique et culture religieuse

Annexe – Faut-il désarmer les policiers? (suite)

**Réticences**

L’inspecteur à la retraite Guy Ryan ne voit pas la situation du même œil. En 28 ans de carrière comme policier, il dit n’avoir jamais utilisé son arme à feu. « Dans le continuum de forces, c’est le dernier moyen à être utilisé », rappelle-t-il. Les coups de feu sont peu fréquents lors des interventions menées par les policiers. À titre d’exemple, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a dénombré un incident impliquant des coups de feu. L’événement s’est toutefois soldé par le décès d’un citoyen. En 2016, trois incidents impliquant des coups de feu ont été fatals pour deux citoyens.

« Autrefois, il y avait des coups de semonce qui étaient donnés et les policiers tiraient dans les airs », relate Guy Ryan. « Mais cette ère est terminée. Lorsqu’on utilise l’arme à feu, c’est parce qu’il y a des vies qui sont en danger, pas juste celle du policier, mais celle de gens autour. »

Se contenter de garder l’arme à feu dans la voiture n’est pas une solution, estime pour sa part Rémi Boivin, professeur à l’École de criminologie de l’Université de Montréal. « Si l’arme à feu reste dans la voiture, ce qui risque d’arriver, c’est que, pendant une situation où on en aurait besoin, il y ait d’autres moyens qui soient utilisés. Ils ne seront pas nécessairement mieux. »

Il précise que des études ont démontré que les armes à feu avaient un effet dissuasif en situation de tension.

**Changement de culture**

Mais le principal obstacle au retrait des armes à feu, ce sont les changements que cela nécessiterait, croit M. Boivin. « Ce serait un changement complet de paradigme dans l’intervention policière au Québec. L’arme à feu est très implantée dès le début de la formation », explique-t-il. « Si on retire les armes à feu, il faudrait modifier la formation de fond en comble pour l’ensemble des policiers du Québec. On ne parle pas de policiers sur le terrain qui changent leur approche, mais l’ensemble de la formation qui est revue. »

Dominique Peschard convient qu’une telle proposition ne serait pas accueillie dans l’enthousiasme. « C’est dans la mentalité nord-américaine d’avoir une police très armée. C’est sûr qu’il y aurait de la résistance. Juste le fait de vouloir acquérir plus d’armes intermédiaires, ça va dans le sens du surarmement », observe-t-il.

**Santé mentale**

Dans le cadre de son enquête, CBC a passé au peigne fin les statistiques concernant les citoyens abattus par des policiers depuis 2000. Les données révèlent qu’au moment des interventions, 42 % personnes tombées sous les balles des policiers souffraient de problèmes de santé mentale et 45 % montraient des symptômes d’abus de drogue ou d’alcool.

Ces données sont troublantes dans la mesure où elles démontrent que cette situation est fréquente. « Mais est-ce que les policiers sont les bons intervenants dans ces situations-là? Pas nécessairement, mais ce sont eux qui arrivent sur les lieux et doivent gérer la situation », note Rémi Boivin. « Les policiers ne sont pas là pour poser des diagnostics. Si la personne est agressive ou violente, l’arme à feu est là pour stopper la menace. »

Éthique et culture religieuse

Annexe – Faut-il désarmer les policiers? (suite)

L’administration de Valérie Plante a engagé une réflexion sur les armes dites intermédiaires qui sont utilisées pour éviter le recours aux armes à feu. L’arsenal comprend notamment les pistolets à impulsion électrique, le poivre de Cayenne, les irritants chimiques, les bâtons télescopiques et les armes d’impact à projectiles (AIIP).

Mais ces armes suscitent aussi la controverse, car elles ne sont pas sans danger. Lors d’une manifestation en 2012, une grenade assourdissante a blessé Francis Grenier, qui a perdu l’usage d’un œil. Ces armes ont infligé des blessures à d’autres citoyens au fil des ans.

Le 10 avril dernier, la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal a d’ailleurs tenu une séance d’information sur les armes intermédiaires utilisées par les policiers montréalais. De façon plus large, l’administration entend redéfinir le modèle de service policier qu’elle souhaite, un service axé sur la proximité avec les citoyens, indique la responsable de la sécurité publique au comité exécutif, Nathalie Goulet.

L’élue n’est cependant pas prête à se prononcer sur la possibilité de désarmer les policiers patrouilleurs. « On n’en a pas encore discuté entre nous, mais c’est une réflexion que je trouve intéressante. »

Pour l’instant toutefois, l’administration ne fixe pas d’échéancier. Si la Ville devait se pencher sur la question du port des armes à feu, ce ne sera pas avant l’an prochain, précise Mme Goulet.

***UNE HISTOIRE D’ARMES***

Les policiers n’ont pas toujours été armés. À Montréal, au moment où l’on fonde un corps de police en 1843, les gendarmes ne comptent que sur un bâton, une arme populaire héritée du monde paysan. C’est l’ancêtre de la matraque, qu’au Québec on appellera longtemps une garcette, un bâton en théorie plus souple.  
  
En 1899, un cambriolage à main armée sur la rue Saint-Antoine provoque la panique chez les policiers. Les bandits tirent à plusieurs reprises contre les policiers. On parle d’une vingtaine de coups de feu. Il n’y a aucun blessé, mais on juge désormais que les policiers doivent être armés pour être plus à même de répondre à des situations où leurs opposants sont armés jusqu’aux dents. Le chef de police Georges Huges va alors convaincre les autorités publiques d’acheter cent revolvers de la compagnie Iver Johnson du Massachusetts. Ce type de revolver est répandu, à l’époque.

Aux États-Unis, une arme de ce type est utilisée pour assassiner le président McKinley en 1901. Les policiers de Montréal utilisent aujourd’hui le Glock 19, un pistolet semi-automatique de 16 balles. Mais les enquêteurs portent pour leur part un revolver plus petit, doté d’un canon de quelques centimètres seulement. Au Québec, les policiers pourront éventuellement compter sur des armes de chasse. Jusque dans les années 1970, la Sûreté du Québec aura dans plusieurs de ses autopatrouilles des fusils de calibre 12 au canon tronçonné afin que la gerbe de plombs qui en émerge soit rapidement la plus large possible.  
  
**Jean-François Nadeau**